

# AÉROPORTS DE MONTRÉAL

## AVIS PUBLIC AUX TITULAIRES DE PERMIS DE PROPRIÉTAIRES DE TAXI EN SERVICE SPÉCIALISÉ DE LIMOUSINE

**Montréal le 19 juillet 2017** - Aéroports de Montréal (ADM) désire octroyer des Permis d'Aéroport « Limousine » pour l'Aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal (l'«Aéroport») d'une durée d'un an et renouvelable d'année en année à moins d'avis contraire, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et invite tous les détenteurs de permis propriétaire de taxi en service spécialisé de limousine à soumettre leur candidature, le tout selon les termes et conditions prévus aux présentes.

### Conditions d'éligibilités (collectivement les « Conditions »)

Pour être éligible, chaque candidat doit respecter les conditions suivantes :

1. Détenir un permis en règle de transport par taxi en services spécialisé de limousine émis par la Commission des Transports du Québec, ayant comme territoire autorisé l'île de Montréal;
2. Détenir une vignette d'identification valide émise par le Bureau du Taxi de Montréal;
3. Satisfaire aux «Conditions Générales» et aux «Conditions Particulières applicables aux permis de limousine d'Aéroport» qui sont disponibles sur le site d'ADM <http://www.admtl.com/fr/affaires/fournisseurs/taxis-limousines> compter du 1<sup>er</sup> août 2017;
4. Soumettre les informations suivantes par courriel à l'adresse [transportcommercial@admtl.com](mailto:transportcommercial@admtl.com):
  - a. Nom (ou raison sociale), adresse complète, téléphone, adresse courriel, numéro de permis CTQ, numéro de vignette BTM, numéro de plaque d'immatriculation, marque, modèle et année du véhicule;
  - b. au plus tard le 13 août 2017 à 23 h 59. Aucune inscription ne sera acceptée après le 13 août 2017 à 23 h 59, et ce, pour quelque motif que ce soit;

Le candidat ne doit soumettre qu'une (1) seule candidature visant l'obtention d'un Permis de « Limousine » d'Aéroport (maximum d'un (1) permis par propriétaire de permis de taxi en service spécialisé de limousine), sous peine de rejet de toutes ses inscriptions;

5. Le candidat ne doit avoir aucun compte en souffrance avec ADM.

### Sélection:

ADM procédera l'émission des permis aux candidats respectant les conditions ou fournissant la preuve qu'ils les respecteront au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Nonobstant toute disposition à l'effet contraire, ADM se réserve le droit de :

- Disqualifier un candidat qui ne respecte pas les « Conditions Générales » et « Conditions Particulières »;
- Disqualifier un candidat si plus d'une (1) inscription est soumise;

- Vérifier la validité de l'information fournie par le candidat auprès des autorités concernées et rejeter tout formulaire d'inscription dont le contenu est incomplet ou n'est pas à jour;
- Annuler le présent avis public à son entière et absolue discrétion, sans l'octroi de permis, compensation ou indemnité de quelque nature;
- Rejeter tout ou partie des formulaires d'inscription;
- Exiger toute autre information nécessaire afin d'évaluer une candidature. Le refus de fournir une telle information peut entraîner le rejet d'une inscription.
- Ajouter des permis de limousine en tout temps